



PARTICULIERS

Conditions et tarifs
des principales prestations
financières applicables
au 1^{er} juillet 2017

Retrouvez ces tarifs sur bpe.fr
(coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Pour plus de transparence et pour permettre aux clients de comparer les tarifs des banques, les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de leurs tarifs.

Extrait standard des tarifs au 1^{er} juillet 2017

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet) **Gratuit**
(BPE Direct : bpe.fr) (Hors coût du fournisseur d'accès Internet)
- Abonnement à un produit offrant des alertes
sur la situation du compte par SMS (Pocket info) 0,30 € par alerte reçue⁽¹⁾
- Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat 43,00 € par an
- Cotisation carte de paiement internationale à débit différé 55,00 € par an
- Cotisation carte de paiement à autorisation systématique 34,00 € par an
- Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique
de Billets d'une autre banque (cas d'un retrait en euros dans la zone euro
avec une carte de paiement internationale) **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)
 - en agence 4,00 € par virement
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- Paiement d'un prélèvement SEPA :
 - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **Gratuit**
 - frais par paiement d'un prélèvement **Gratuit**
- Commission d'intervention⁽²⁾ 8,00 € par opération
avec un plafond de 80,00 € par mois
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol
des moyens de paiement (BPE Protect⁽³⁾) 28,00 € par an
- Frais de tenue de compte⁽⁴⁾ 4,00 € par mois
soit pour information 48,00 € par an

(1) Plafonné à 3,60 € par mois. (2) Définition retenue par le décret n°2014-373 : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. (3) Assureur : Suravenir Assurances. (4) Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans. **Gratuit dans le cadre d'une Convention BPE.**

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné (Article L312-19 III du Code monétaire et financier).

Certains tarifs sont soumis à la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2017 en France métropolitaine), le montant de la TVA est inclus dans le prix annoncé.

Certains produits ou services sont susceptibles, progressivement, d'être opérationnels ou de ne plus être commercialisés.

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Service de mobilité bancaire (prise en charge des formalités liées au changement de banque) **Gratuit**
- Service Bancaire de Base⁽¹⁾ **Gratuit**
- Clôture de compte **Gratuit**
- Liste des opérations automatiques et récurrentes **Gratuit**
(Historique 10 ans maximum)

Relevés de compte

- Relevés mensuels à domicile ou en ligne via BPE Direct **Gratuit**
- Récapitulatif annuel des frais **Gratuit**
- Relevés fréquents⁽²⁾ (décadaires, hebdomadaires ou quotidiens) 1,20 € par relevé
- Avis de crédit 1,20 € par avis
- Frais de duplicata de relevé de compte 8,70 €

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte actif 4,00 € par mois
soit 48,00 € par an

Bon à savoir : les frais de tenue de compte actif sont gratuits pour les clients titulaires d'une Convention BPE / MyBPE. Les clients de moins de 26 ans bénéficient d'une réduction de 50 % sur les frais de tenue de compte actif.

- Frais de tenue de compte inactif (cf. article L.312-19 du Code monétaire et financier)⁽³⁾ 2,50 € par mois
soit 30,00 € par an

Services en agence

- Remise de chèque / Paiement de chèque **Gratuit**
- Frais de recherche d'un document archivé (copie ou réédition d'un document) 20,50 €
- À partir de 10 photocopies 1,00 € par page
- Frais de recherche de plusieurs documents archivés (copie ou réédition de plusieurs documents, photocopie d'acte...) sur devis

■ Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone...) BPE Direct

- Internet (bpe.fr⁽⁴⁾) **Gratuit**
- Téléphone **0 821 019 000** Service 0,15 € / appel + prix appel **Gratuit**
- Site mobile et application **Gratuit**

■ Frais d'utilisation des services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail

- Pocket info : alerte compte par SMS ou par e-mail 0,30 € par alerte reçue⁽⁵⁾
- Relevé de compte bihebdomadaire⁽⁶⁾ 3,00 € par mois
- Relevé de compte quotidien⁽⁶⁾ 6,00 € par mois

(1) Pour les comptes ouverts sur injonction de la Banque de France conformément à l'article L.312-1 du Code monétaire et financier. (2) Facturation trimestrielle. (3) Les frais sont prélevés dans la limite du solde créditeur ou le cas échéant du plafond réglementaire. (4) Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (5) Plafonné à 3,60 € par mois. (6) Demi-tarif avec une Convention MyBPE.

Cartes

■ Cotisation cartes de paiement

- Carte World Elite™ MasterCard® ou Visa Infinite®
à débit différé ou immédiat 330,00 € par an
- Carte Gold MasterCard® ou Visa Premier®
à débit différé ou immédiat 138,00 € par an
- Carte MasterCard® ou Visa Classic® :
 - à débit immédiat 43,00 € par an
 - à débit différé 55,00 € par an
- Carte Maestro 34,00 € par an
- Carte MyBPE Rechargeable (12-17 ans) 19,00 € par an

■ Cotisation cartes de retrait

- Carte Cirrus 29,00 € par an
- Carte MyBPE Cirrus (12-15 ans) 10,50 € par an

1 an de cotisation offert sur les cartes MyBPE rechargeable et MyBPE Cirrus si détention d'un Livret Jeune chez BPE.

■ Cotisation cartes de crédit

- Carte de crédit renouvelable MasterCard® 30,00 € par an

■ Retraits d'espèces

- Frais par retrait d'espèces au distributeur de billets :
 - en euros **Gratuit**
 - dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ 2,75 % du montant du retrait
+ 3,30 € par opération
- Frais par retrait d'espèces au guichet des autres banques
avec carte bancaire :
 - en euros 9,70 €
 - dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ 2,75 % du montant du retrait
+ 7,70 € par opération
- Paiement par carte bancaire (la carte est émise par la banque) :
 - en euros **Gratuit**
 - dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ 2,75 % du montant du paiement
+ 4,60 € par opération

■ Autres prestations liées à la carte

- Service de paiement CB sécurisé sur Internet Virtualis⁽³⁾ **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel 11,70 €
- Modification plafond cartes (toutes cartes) **Gratuit**
- Refabrication carte perdue, volée ou renouvelée
avant échéance (toutes cartes sauf cartes défectueuses) 14,00 €
- Frais de recherche sur opération carte :
 - opération non-autorisée ou mal exécutée **Gratuit**
 - opération autorisée 35,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte :
 - à l'initiative du client (pour motif perte, vol
ou utilisation frauduleuse) **Gratuit**
 - à l'initiative de la banque (pour motif usage abusif) 36,00 €
- Service paiement sans contact⁽⁴⁾ **Gratuit**

(1) La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par BPE. (2) Gratuit pour les cartes Gold MasterCard®, Visa Premier®, World Elite™ MasterCard® ou Visa Infinite®. (3) Service optionnel lié à toute carte bancaire détenue chez BPE. Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (4) Service disponible uniquement sur les cartes bancaires BPE du réseau MasterCard.

Virements

■ Réception d'un virement SEPA⁽¹⁾ en euros Gratuit

■ Émission d'un virement SEPA⁽¹⁾ en euros

Frais de mise en place d'un virement occasionnel

- Frais par virement occasionnel entre comptes tenus chez BPE :
 - en agence Gratuit
 - par Internet (BPE Direct) Gratuit
- Frais par virement occasionnel en faveur d'un compte tenu dans une autre banque⁽²⁾ :
 - en agence 4,00 €
 - par Internet (BPE Direct) Gratuit
- Virement urgent (virement en date de valeur J) 8,70 €

Frais de mise en place d'un virement permanent

- Frais par virement permanent entre comptes tenus chez BPE :
 - en agence Gratuit
 - par Internet (BPE Direct) Gratuit
- Frais par virement permanent en faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
 - en agence 1,60 €
 - par Internet (BPE Direct) Gratuit
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision maximum 20,00 €

■ Service d'information sur virement SEPA⁽¹⁾

- Avis d'exécution d'un virement SEPA 5,60 €

■ Émission d'un virement non SEPA ou en devises dans l'Espace SEPA⁽¹⁾

Les frais de correspondant étranger peuvent être à la charge du bénéficiaire.

- Frais de mise en place d'un virement occasionnel 0,10 % / 27,00 € minimum
- Frais par virement occasionnel incomplet⁽³⁾ 7,50 €
- Frais de mise en place d'un virement permanent 15,00 €
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision maximum 20,00 €
- Commissions additives :
 - commission de change⁽⁴⁾ 0,05 % / 16,00 € minimum
 - tous frais au donneur d'ordre⁽⁵⁾ 13,50 €

■ Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'Espace SEPA⁽¹⁾

- Virement 16,00 €
- Commissions additives :
 - commission de change⁽⁴⁾ 0,05 % / 16,00 € minimum
 - commission de réparation⁽³⁾ 15,00 €

■ Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Avis d'exécution d'un virement 5,60 €
- Avis de réception d'un virement 5,60 €
- Avis d'opération 6,00 €

(1) L'espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2017 couvre les états membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse. (2) Réception de l'ordre par la Banque en jour ouvrable avant 18h : exécution de l'ordre le jour ouvrable suivant celui de la réception. Réception de l'ordre après l'heure limite : exécution le 2^e jour ouvrable suivant. 1 jour ouvrable supplémentaire pour l'exécution des ordres sur papier. Délai d'exécution maximum : 1 jour ouvrable pour les virements en euro, sur les pays de la zone SEPA ; autres devises ou hors pays de la zone SEPA, il pourra être supérieur. Exécution dans ces délais sous réserve d'exactitude des éléments fournis par le Client et après éventuelle validation du gestionnaire de compte. (3) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque. (4) Commission non perçue pour les opérations en euros. (5) Si le mode « OUR » est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre).

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

- Paiement d'un prélèvement ou TIP SEPA **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement **Gratuit**
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision 20,00 € maximum
- Frais d'opposition sur prélèvement SEPA **Gratuit**

Chèques

- Délivrance de carnet de remise de chèques **Gratuit**
- Mise à disposition du chéquier en agence **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (Frais postaux inclus) :
 - en envoi simple 2,30 €
 - en envoi recommandé 8,00 €
- Service de chèque en ligne via BPE Direct⁽¹⁾ (Frais postaux inclus) :
 - en envoi simple 1,50 €
 - en envoi recommandé 6,00 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque 13,70 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises 44,00 €
auxquels s'ajoutent :
 - frais de mise en place d'un virement : 0,10 % avec minimum 27,00 €
 - commission de change 0,05 % avec minimum 16,00 € + commissions additives le cas échéant
- Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur 17,80 € par chèque
- Frais d'opposition sur chéquier ou série de chèques par l'émetteur 30,00 €

■ **Émission de chèques⁽²⁾ à l'international**

- Paiement 0,10 % / 42,00 € minimum
- Impayé - Prorogation 50,00 €
- Commission de change⁽³⁾ 0,05 % / 15,50 € minimum

■ **Remise de chèques⁽²⁾ à l'international (en devises ou en euros payable à l'étranger)**

- Commission d'encaissement « Sauf bonne fin » 0,10 % / 37,00 € minimum
- Commission d'encaissement « Crédit après encaissement » 0,10 % / 45,00 € minimum
- Impayé - Prorogation - Avis de sort 50,00 €
- Commission de change⁽³⁾ 0,05 % / 16,00 € minimum

■ **Dates de valeur**

- Remise de chèque J+1 ouvrable⁽⁴⁾
- Paiement de chèque jour
- Virement en crédit ou débit jour
- Domiciliation de prélèvement jour

(1) Pour un montant maximum de 1 000 €. (2) Les frais supplémentaires, pouvant être facturés par les correspondants étrangers, sont refacturés le cas échéant au réel. (3) Commission non perçue pour les opérations en euros. (4) Jour ouvrable : jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

■ Les Conventions BPE et MyBPE

- Compte de dépôt
- Carte de paiement
- Gestion de compte (tenue de compte, découvert autorisé⁽²⁾ ou découvert MyBPE⁽³⁾, délivrance chèquiers⁽⁴⁾, relevés de compte mensuels)
- Services BPE Direct (Téléphone, Internet, Internet mobile, application mobile et tablettes)
- Crédit renouvelable⁽⁵⁾
- BPE Protect Plus⁽⁶⁾
- Chèque de banque⁽⁷⁾
- Alerte compte par SMS et par e-mail⁽⁸⁾

■ Cotisation à une offre groupée de services : la Convention BPE

- avec carte MasterCard[®] ou Visa Classic[®] à débit immédiat 9,00 € par mois
- avec carte MasterCard[®] ou Visa Classic[®] à débit différé 9,00 € par mois
- avec carte Gold MasterCard[®] ou Visa Premier[®] à débit immédiat ou débit différé 16,00 € par mois
- avec carte World Elite[™] MasterCard[®] ou Visa Infinite[®] à débit immédiat ou débit différé 28,00 € par mois

À partir de la seconde carte dans la Convention, une réduction de 50 % par rapport au prix standard s'applique à la moins chère des 2 cartes, à l'exclusion de celles qui bénéficient déjà d'une réduction de cotisation. Convention BPE DUO : à partir de la 2^e Convention BPE détenue dans le foyer, hors Convention MyBPE, il est appliqué une réduction de 50 % sur la cotisation de la 2^e Convention BPE et des suivantes. Offre soumise à conditions, réserves et exclusions.

■ Cotisation à une offre groupée de services : la Convention MyBPE (forfait de services réservé aux 16-25 ans)

- avec carte Maestro 2,75 € par mois
- avec carte MasterCard[®] ou Visa Classic[®] à débit immédiat 4,00 € par mois
- avec carte MasterCard[®] ou Visa Classic[®] à débit différé⁽⁹⁾ 4,50 € par mois
- avec carte Gold MasterCard[®] ou Visa Premier[®] à débit immédiat ou débit différé⁽⁹⁾ 8,00 € par mois

■ Services optionnels à la Convention BPE

- Assurance Décès Prévi-Découvert⁽¹⁰⁾ 2,50 € par mois
- Protection Juridique⁽¹¹⁾ 4,10 € par mois
- Carte de crédit renouvelable MasterCard[®]⁽¹²⁾ 1,90 € par mois

(1) L'ouverture d'un compte et la délivrance des moyens de paiement sont soumises à l'acceptation du dossier par BPE. (2) Sous réserve d'acceptation. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (3) Disponible à partir de 18 ans. 0,00 % jusqu'à 200 €, au-delà de 200 €, taux du découvert de la Convention BPE. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (4) Chéquier en option pour les 16-17 ans. Délivrance soumise à l'accord du représentant légal pour les moins de 18 ans. (5) À partir de 18 ans. Offre réservée aux particuliers après étude et acceptation définitive de votre dossier par BPE. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus. (6) Assureur : Suravenir Assurances. (7) 1^{er} chèque par année civile gratuit, au-delà 13,70 € par chèque. (8) Une alerte gratuite par mois. Convention MyBPE : deux alertes gratuites par mois. Au-delà, 0,30 € par alerte reçue. Plafonné à 3,60 € par mois. Facturation en supplément distincte de la cotisation Convention BPE / MyBPE. (9) Disponible à partir de 18 ans. Votre cotisation Convention BPE ou MyBPE pourra faire l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra intervenir en cas de modification de votre Convention BPE / MyBPE (changement de carte...). (10) Assureur : Suravenir. (11) Assureur : Suravenir Assurances. (12) À partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation par BPE.

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

- GPA 2,90 € par mois
- Commission d'intervention⁽¹⁾ 4,00 € par opération
avec un plafond de 20,00 € par mois

GPA est une offre groupée de services à cotisation mensuelle réservée aux clients ne disposant pas de chéquier et/ou présentant des irrégularités de fonctionnement sur leur compte sur proposition de BPE intégrant notamment :

- une carte de paiement Maestro à autorisation systématique (consultation du compte lors de chaque utilisation de la carte),
- un relevé de compte mensuel,
- l'accès à la gestion de vos comptes sur Internet (accès illimité aux services de banque à distance BPE Direct⁽²⁾),
- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- 2 chèques de banque par mois,
- 4 virements SEPA (dont 1 virement permanent) par mois.

5

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Commission d'intervention⁽¹⁾ 8,00 € par opération
avec un plafond de 80,00 € par mois

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :
 - en envoi simple 24,00 €
 - en envoi recommandé 36,00 €
- Frais par saisie⁽³⁾ / par avis à tiers détenteurs / par opposition à tiers détenteurs 102,00 €
- Frais pour opposition administrative 10 % du montant dû au Trésor Public
(Perception plafonnée à 102,00 € par opposition administrative)

Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision⁽⁴⁾ 14,50 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽⁵⁾ :
 - forfait par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - forfait par chèque rejeté supérieur à 50 € 50,00 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision et de tout autre ordre de paiement (par opération rejetée) 20,00 € maximum

(1) Glossaire CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) - Définition de la commission d'intervention : somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...). (2) Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturées par l'opérateur. (3) Saisie conservatoire, saisie attribution, avis à tiers détenteur. (4) Frais perçus uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux en cas de pluralité. (5) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

Retrouvez les taux d'usure sur tresor.economie.gouv.fr/seuils-de-lusure
(coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Facilité de caisse et/ou découvert

- Utilisation d'un découvert Convention BPE⁽¹⁾
(Intérêts débiteurs) Nous consulter
- Utilisation d'un découvert hors Convention BPE⁽¹⁾
(Intérêts débiteurs) Nous consulter
- Assurance Décès Prévi-Découvert⁽²⁾ 30,00 €

Crédits à la consommation

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

- Crédit renouvelable⁽³⁾ Nous consulter
- Commission d'octroi de crédit 1,00 % du montant du prêt
(minimum 75 € - maximum 300 €)

Crédits immobiliers⁽⁴⁾

- Commission d'octroi de crédit 1,00 %⁽⁵⁾ / 700,00 € minimum

Frais et prestations

- Commission d'octroi de crédit (avance sur placement) Nous consulter
- Représentation d'échéance 41,80 €
- Changement de date de prélèvement 22,00 €
- Réédition de tableau d'amortissement 26,00 €
- Décompte de remboursement **Gratuit**
- Renégociation de prêt 1,00 % du capital restant dû /
600,00 € minimum
- Avenant au contrat de prêt (hors renégociation) ... de 450,00 € à 650,00 €
- Frais de désolidarisation
d'un co-emprunteur / caution / associé 350,00 €
- Cautions émises par la banque :
 - frais d'acte simple 35,00 €
 - frais d'acte complexe 110,00 €
 - commission d'engagement perçue
annuellement et d'avance 1,00 % du montant de la caution
75,00 € minimum
- Lettre d'information annuelle des cautions
par engagement cautionné 35,00 € par caution
(Si plusieurs cautions, plafonné à 105,00 € par dossier de prêt)
- Mainlevée de garantie 128,00 €
- Modification de garantie 350,00 €
- Frais d'étude sur offre acceptée non mise en place
(art. L312-14 du Code de la consommation) 0,75 % du montant du prêt /
150,00 € maximum
- Indemnités de remboursement anticipé Nous consulter

(1) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte - plafonnement au taux d'usure. Taux susceptible d'évolution - dépassement d'autorisation : taux de l'autorisation de découvert majoré de 3 points. (2) Cotisation annuelle révisable. La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation du dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des conditions générales et particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution. Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonné à 5 000 € par adhérent. (Assureur : Suravenir). (3) À partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation. (4) Offre réservée aux particuliers, après étude et acceptation définitive du dossier par le prêteur, BPE. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter les propositions d'offre de prêt qui vous sont faites. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non-obtention de ce(s) prêt(s), le demandeur sera remboursé par le vendeur des sommes qu'il aura versées. (5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPE.

Épargne bancaire

- Frais par transfert⁽¹⁾ (Plan Épargne Logement / Compte Épargne Logement / Plan Épargne Populaire) 110,00 €

Assurance-vie

Bon à savoir : pour pouvoir répondre à vos différents objectifs tels que la préparation de la retraite, la constitution ou valorisation d'un capital, la perception de revenus ou la transmission d'un patrimoine, nous disposons d'une gamme étendue de contrats d'assurance-vie. Parlez-en à votre conseiller.

Placements financiers**■ Droits de garde**

- Frais fixes par compte 30,00 € TTC
- Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel ARKÉA, La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA 4,50 € TTC
- Facturation proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPC hors Crédit Mutuel ARKÉA, La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA⁽²⁾ :
 - portefeuille inférieur à 50 000 € 0,21 %
 - portefeuille de 50 000 € à 200 000 € 0,14 %
 - portefeuille supérieur à 200 000 € 0,09 %

■ Gestion des titres non cotés (TNC)

- Inscription des titres, détachement des dividendes, valorisation 80,00 € TTC

■ Relevé spécifique aux instruments financiers

- Relevé ISF 62,00 €

■ Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽³⁾ : rémunération de BPE sur les frais de gestion

En sa qualité de distributeur, BPE peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion⁽⁴⁾, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre BPE et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande adressée à BPE.

■ Frais de souscription et de rachat sur OPC

- OPC référencés Nous consulter
- OPC non référencés Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC + courtage de 30,00 €
- OPC monétaires Nous consulter
- OPC de La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA (hors fonds à formule et fonds à capital garanti) 1 % de droits d'entrée pas de courtage
- OPC de La Banque Postale AM (fonds à formule et fonds à capital garanti) Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC pas de courtage
- Droits de sortie OPC Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC

(1) Transfert vers un autre établissement financier. (2) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (3) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). (4) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée, aux frais de gestion et à leur assiette. (5) DICI : Document d'Information Clé pour Investisseur.

■ Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations

- Frais de prise d'ordre en agence 5,00 €
- Ordre de Bourse passé :
 - en agence 1,40 % / 15,00 € minimum
 - par Internet 0,60 % / 9,00 € minimum
- Commission de règlement différé Nous consulter
- Commission de prorogation sur ordre avec Service de Règlement Différé (SRD) Nous consulter
- Bourse France ordre tombé ou annulé **Gratuit**
- Minimum pour bons et droits de souscription 6,00 €
- Introduction - Privatisation **Gratuit**
- Bourse étrangère (hors frais de courtiers étrangers, hors taxes de place, hors Paris, Amsterdam et Bruxelles) 1,50 % / 50,00 € minimum
- Bourse étrangère ordre tombé ou annulé 11,50 €
- Service d'information sur téléphone portable ou par e-mail :
 - édition d'un avis d'opéré par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
 - envoi d'un avis d'opéré papier (par avis) **Gratuit**
- Réédition d'un IFU 4,60 €
- Dates de valeur :
 - achat au comptant jour
 - vente au comptant J+2 ouvrés
 - Service de Règlement Différé (SRD) Dernier jour ouvré du mois
- Gestion Sous Mandat sur Comptes-Titres Ordinaires et/ou PEA Nous consulter

■ Frais par transfert de Compte-Titres Ordinaire ou PEA 110,00 €

■ Divers

- Étude patrimoniale personnalisée **Gratuit**

8

Assurances et prévoyance

■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- BPE Protect⁽¹⁾ 28,00 € par an
- BPE Protect Plus⁽¹⁾ 38,00 € par an

Bon à savoir : accidents, décès, protection juridique... Parce que les risques existent, BPE vous propose des solutions de Prévoyance pour vous protéger au mieux, votre famille et vous. Parlez-en à votre conseiller ou rendez-vous sur bpe.fr⁽²⁾.

9

Succession

- Études fiscales ou successorales 230,00 € TTC
- Frais de succession en déshérence 30,00 € par an
- Ouverture de succession :
 - inférieure à 5 000 € 135,00 €
 - entre 5 000 € et 20 000 € 235,00 €
 - supérieure à 20 000 € 485,00 €
- Autres prestations Nous consulter

(1) Assureur : Suravenir Assurances. (2) Coût de connexion selon fournisseur d'accès.

Résoudre un litige

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Conseiller ou du Directeur de votre agence par tout moyen à votre convenance (courrier, télécopie, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de BPE.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - BPE - 62 rue du Louvre 75002 PARIS. Votre demande sera traitée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir par écrit le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur de BPE - 62 rue du Louvre 75002 PARIS ou sur le site www.laposte.fr/mediateurdugroupe.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site bpe.fr (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de BPE soit au Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02, votre choix étant définitif pour ce litige.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

La Banque Postale Asset Management - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 5 099 733 € - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - 344 812 615 RCS Paris.

Crédit Mutuel ARKÉA – Siège social : 1 rue Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. SIREN 775 577 018 RCS Brest. Société Anonyme coopérative de crédit à capital variable. Agrément collectif 323.

Suravenir – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61, rue Taitbout – 75436 Paris cedex 9). Siège social : 232 avenue du Général Paulet BP 103 29802 Brest CEDEX 9.

Suravenir Assurances – Société Anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z. Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain 44931 NANTES CEDEX 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Tocqueville Finance S.A. - Société de gestion de portefeuille - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - Agrément AMF n° GP 91-12 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 035 215.



BPE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 102 410 685 €.

Siège social : 62 rue du Louvre 75002 PARIS. RCS Paris 384 282 968.

Établissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS
sous le n° 07 004 983.

GROUPE LA BANQUE POSTALE



papiers

Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.